



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 11 MAI 2026, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.**

Sont présents : Madame Mélanie Royer-Couture et messieurs Anthony Drouin, Christian Rodrigue, Claude Leclerc, Marc Magny et Simon Rooney.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier.

Absent avec motivation : Monsieur Hugo St-Laurent.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière.

Ouverture de  
la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #26-193  
Adoption de  
l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossiers en administration
  - 3.1. Autorisation de vendre un terrain municipal
  - 3.2. Mandat à un courtier immobilier pour la mise en marché d'un terrain municipal
4. Dossiers en travaux publics
  - 4.1. Attribution de contrat - Services professionnels pour service géotechnique et en contrôle qualitatif des matériaux
5. Dossiers en loisirs
  - 5.1. Convention de partenariat entre Chalets Montmorency et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
6. Période de questions
7. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

**Considérant que** l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

**Dossiers en administration**

Rés. #26-194  
Autorisation  
de vendre un  
terrain  
municipal

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est propriétaire du terrain identifié comme le lot 5 950 028 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Cimes;

**Considérant que** ce terrain n'est plus requis pour les besoins municipaux;



No de résolution  
ou annotation

Rés. #26-195  
Mandat à un  
courtier  
immobilier  
pour la mise  
en marché  
d'un terrain  
municipal

**Considérant que** le conseil municipal juge opportun de procéder à sa mise en vente conformément aux lois applicables;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal autorise la vente du terrain portant le numéro de lot 5 950 028 du cadastre du Québec appartenant à la Municipalité;

**Que** le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et trésorier, Eric Ennis, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

**Considérant que** la Municipalité souhaite procéder à la mise en marché du terrain portant le numéro de lot 5 950 028 du cadastre du Québec de manière à rejoindre le plus grand nombre d'acheteurs potentiels et à assurer une diffusion maximale de l'information;

**Considérant qu'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de retenir les services d'un courtier immobilier dûment autorisé afin d'assurer une mise en marché professionnelle, transparente et accessible au plus large public possible;

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Simon Rooney et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal attribue le mandat de mise en marché et de négociation pour la vente du terrain portant le numéro de lot 5 950 028 du cadastre du Québec au courtier immobilier Gabriel Bourget selon le taux établi au contrat.

**Dossiers en travaux publics**

Rés. #26-196  
Attribution de  
contrat -  
Services  
professionnels  
pour service  
géotechnique  
et en contrôle  
qualitatif des  
matériaux

**Considérant que** deux entreprises ont été invité à soumissionner pour les services professionnels pour service géotechnique et en contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du rang Saint-Nicolas, soit :

- Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée
- GHD

**Considérant** la seule soumission reçue :

Soumissionnaire	Coût de la soumission (avant taxes)
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée	115 245 \$

**En conséquence :**

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal attribue le contrat services professionnels pour service géotechnique et en contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du rang Saint-Nicolas à l'entreprise Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée pour un montant de 115 245 \$ avant taxes. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt numéro 26-916.



No de résolution  
ou annotation

### Dossiers en loisirs

Rés. #26-197  
Convention de  
partenariat  
entre Chalets  
Montmorency  
et la  
Municipalité  
de Saint-  
Ferréol-les-  
Neiges

**Considérant que** la Municipalité souhaite donner un accès à des sessions d'initiation au milieu aquatique pour les très jeunes enfants, des cours de natation pour les enfants et des cours d'aqua-forme pour les adultes et aînés;

**Considérant que** la Municipalité souhaite collaborer avec une entreprise locale, Chalets Montmorency, qui possède un bassin intérieur pour mettre en place des sessions aquatiques;

**Considérant que** l'entreprise Chalets Montmorency propose à la Municipalité de mettre à disposition ses locaux de manière privative afin de permettre la mise en place de cours en 2026;

#### En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et trésorier, Eric Ennis, à signer toute convention de partenariat entre l'entreprise Chalets Montmorency et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour l'année 2026 afin d'offrir des activités aquatiques à sa population.

Période de  
questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 20h07 et s'est terminée à 20h07.

Rés. #26-198  
Clôture de la  
séance et  
levée de  
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

**Que** la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 20h07.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

---

Mélanie Royer-Couture, mairesse

---

Marie-Noël Duclos, greffière